

# Aide pour l'Opération façades, vitrines, enseignes et accessibilité



## Communauté de Communes du Pays des Herbiers

**Mathieu BREMAUD**

Service Habitat

6 rue du Tourniquet

85 500 LES HERBIERS

Tel : 02 51 66 82 27

[mathieu.bremaud@paysdesherbiers.fr](mailto:mathieu.bremaud@paysdesherbiers.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de l'économie, la Communauté de Communes conseille et soutient financièrement les propriétaires et/ou les locataires dans la réfection des façades et la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments commerciaux. L'objectif de l'opération est de contribuer à la valorisation de la qualité des bâtiments.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les communes de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Les commerçants

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- La subvention est attribuée sans condition de revenus pour le propriétaire et/ou locataire du bâtiment commercial.
- Les commerces, activités artisanales et professionnelles diverses.
- Toutes les communes.
- Les périmètres de centralités.
- Les façades visibles de l'espace public.
- Faire valider le projet par la commune.
- La demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers doit être formulée avant travaux.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Type de travaux : enduit à la chaux aérienne, menuiseries extérieures, vitrines et enseignes, si travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou seulement les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Niveau d'aide selon le montant TTC des travaux :

- 30% plafonné à 8 000 € TTC de travaux
- Plafonds de l'aide : 2 400 €

---

## ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2018 : 19 400 €

Budget 2020 : budget compris dans les 60 000 euros de l'opération rénovation de façades.

Budget 2022 : 15 000 €

Budget 2024 : 15 000 €

---

## BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

	Nombre de bâtiments	Montant des subventions
2009	2	6 000 €
2010	5	8 834 €
2011	11	22 935 €
2012	4	9 921 €
2013	4	10 905 €
2014	2	6 000 €
2015	4	10 250 €
2016	4	10 056 €
2017	3	2 529 €
2018	8	16 430 €
2019	6	9 324 €
2020	4	6 308 €
2021	6	9 536 €
2022	10	20 683 €
2023	5	4 378 €
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>129 028 €</b>